



Conférence grand public 26 avril 2017

La maladie d'Alzheimer et l'aide médicale à mourir : mutuellement exclusives?

Bonjour,

Vous avez été nombreux à demander que l'Institut organise lui-même une conférence dans la foulée de l'affaire Cadotte où le conjoint d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer aurait mis fin aux jours de cette dernière par compassion, après que l'aide médicale à mourir lui ait été refusée. **C'est chose faite!**

Mercredi 26 avril 2017 - 19h00 à 21h00

Centre communautaire La Résurrection
7685 boulevard Milan, Brossard ([carte Google](#))
Stationnement gratuit disponible

ADMISSION : 15,00 \$

Aucune inscription requise

Paiement au comptant sur place, à compter de 18h30

La conférencière :

Me Danielle Chalifoux, présidente de l'Institut de planification des soins est avocate en droit de la santé et des aînés et a déjà œuvré en soins palliatifs.



Résumé de la conférence

La maladie d'Alzheimer et l'aide médicale à mourir : mutuellement exclusives?

La Loi concernant les soins de fin de vie contient trois volets : les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir et les directives médicales anticipées. La conférence aborde ces trois volets dans la perspective de la défense des droits des personnes INAPTES en matière de soins de fin de vie. On se demandera, entre autres, s'il serait opportun de permettre que l'on puisse demander à l'avance l'aide médicale à mourir, en prévision de son inaptitude, et le cas échéant, à quelles conditions.

N'hésitez pas à partager et transmettre aux personnes qui pourraient être intéressées.

Pour informations :

450 462-1756

info@planificationdesoins.org